



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-FBFC-Inondation-dans-un-atelier-de-recuperation-d-uranium-enrichi-perte-du-confinement-et-d-autres-systemes-assurant-la-surete-du-batiment>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Framatome Romans : Inondation dans un atelier de récupération d'uranium enrichi, perte du confinement et d'autres systèmes assurant la sûreté du bâtiment**

9 mars 2018

France : Framatome Romans : Inondation dans un atelier de récupération d'uranium enrichi, perte du confinement et d'autres systèmes assurant la sûreté du bâtiment

Fin février 2018, un employé de l'usine de fabrication de combustibles nucléaires Framatome (ex Areva) de Romans-sur-Isère découvre par hasard que plusieurs locaux sont inondés. Ce que l'exploitant présentera comme "une fuite d'eau du circuit de chauffage d'un atelier" est en réalité la rupture d'une tuyauterie dans un atelier de récupération d'uranium enrichi. Cet atelier dit "de recyclage" doit être maintenu en dépression pour assurer le confinement des matières radioactives dans les locaux et empêcher leur dispersion à l'extérieur. Cette dépression est assurée par le système de ventilation. Or, l'eau a justement inondé le local de ventilation de l'atelier. Elle s'est aussi infiltrée dans la salle de conduite et a ruisselé au niveau inférieur, dans le local électrique. Plusieurs systèmes assurant la sûreté de l'installation ont ainsi été rendus inopérants, dont la ventilation et le système de détection de fuites des bacs de rétentions contenant des produits chimiques. On ne sait pas depuis quand la fuite était en cours ni combien de temps il aura fallu à l'exploitant pour reprendre main sur la situation. Les activités de récupération d'uranium ont été stoppées à la découverte de la fuite, l'eau pompée et récupérée pour être analysée puis traitée car elle a été contaminée. L'Autorité de sûreté nucléaire a classé l'évènement comme significatif pour la sûreté au niveau 1 et a diligenté une inspection dans les jours suivants, pointant le manque de surveillance de l'installation par Framatome. Mais cela n'explique pas comment une fuite d'une telle ampleur a pu se produire et surtout comment a-t-il été possible qu'elle passe inaperçue alors même que l'installation était en fonctionnement.

Ce que dit Framatome :

Le 02/03/2018

Framatome Romans : Fuite d'eau du circuit de chauffage dans un atelier

Le site Framatome de Romans fabrique des combustibles uranium pour alimenter les réacteurs de production d'électricité. Au sein de l'installation des combustibles de puissance, l'atelier Recyclage a pour fonction de valoriser l'uranium issu des différents rebuts générés par l'activité industrielle en le réintroduisant dans le procédé de fabrication afin d'optimiser au maximum la matière énergétique.

Mercredi 28 février, un opérateur a découvert une fuite d'eau dans un local de ventilation de l'atelier Recyclage. Comme les procédures internes le demandent, il a immédiatement prévenu l'encadrement et l'équipe de sécurité du site est intervenue rapidement pour identifier l'origine de la fuite et la stopper. Les activités qui étaient en cours dans le bâtiment ont été suspendues. Les équipiers d'intervention ont diagnostiqué une fuite d'eau chaude dans le circuit de chauffage de la ventilation générale du bâtiment. **Ils ont mis l'atelier et ses équipements en sécurité, ont arrêté la fuite et ont procédé au pompage de l'eau présente dans le local.**

Cet écart n'a eu aucune conséquence sur le personnel ou l'environnement. Cependant, une arrivée d'eau fortuite dans un bâtiment nucléaire constitue un écart vis à vis du référentiel de sûreté, c'est pourquoi Framatome Romans a proposé à l'Autorité de Sûreté Nucléaire de le classer au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires (INES) graduée jusqu'à 7.

<https://www.framatome.com/FR/businessnews-1233/ramatome-romans-fuite-d-eau-du-circuit-de-chauffage-dans-un-atelier.html>

Ce que dit l'ASN :

Le 09/03/2018

Inondation partielle d'un atelier de fabrication de combustible en raison de la rupture d'une canalisation

Le 2 mars 2018, Framatome a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif relatif à **l'inondation partielle de l'atelier dit « de recyclage », qui est un bâtiment contenant de la matière nucléaire et dans lequel les produits rebutés sont retravaillés pour être réutilisés dans la chaîne de fabrication.** Cette inondation partielle a été causée par la **rupture d'une tuyauterie de chauffage.**

L'installation nucléaire de base (INB) n° 98 est dédiée à la fabrication d'éléments de combustible neufs utilisés dans les réacteurs à eau sous pression, tels que ceux exploités par EDF. Dans cette installation, **la matière nucléaire utilisée est de l'uranium avec un taux d'enrichissement maximal de 5 %.** L'atelier de recyclage met en œuvre divers procédés, dont le but commun est de **recupérer l'uranium contenu dans certains sous-produits et rebuts issus des autres ateliers de l'installation. Cet atelier doit être maintenu en dépression par rapport à l'atmosphère extérieure pour assurer le confinement de la matière nucléaire : cette dépression est assurée au moyen d'un système de ventilation.**

Le 28 février 2018, **un opérateur a découvert de manière fortuite que le local de ventilation de l'atelier de recyclage était inondé.** Après investigation, il s'est avéré que l'eau provenait du

circuit de chauffage de la ventilation générale du bâtiment.

L'eau s'est infiltrée dans la salle de conduite du bâtiment, ainsi que dans un local électrique situé sous le local contenant le système de ventilation. Ces infiltrations d'eau ont dégradé une armoire électrique et ont ainsi eu pour **conséquences la défaillance de systèmes assurant différentes fonctions de sûreté du bâtiment, notamment la ventilation et le système de détections de fuite des bacs de rétention qui servent à récupérer d'éventuelles fuites de produits chimiques utilisés dans l'atelier.**

Dès la détection de cette inondation partielle, les équipes de Framatome ont stoppé l'écoulement et ont suspendu l'exploitation du bâtiment, où les procédés ont été mis en position de sécurité. **L'eau répandue au sol a été pompée et fera l'objet d'analyses pour traitement ultérieur.**

Il n'y a pas eu d'écoulement d'eau à l'extérieur du bâtiment.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les travailleurs ou sur l'environnement.

Le 5 mars 2018, une inspection a été réalisée par l'ASN sur cet événement. À l'issue de cette inspection, l'ASN a demandé à Framatome de renforcer sa surveillance du bâtiment de recyclage, pour l'étendre aux heures auxquelles le personnel d'exploitation est absent (nuits, week-ends et jours fériés).

Du fait de la défaillance de systèmes assurant des fonctions de sûreté dans le bâtiment, l'incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Inondation-partielle-d-un-atelier-de-fabrication-de-combustible>